

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 30
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 3

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

L'an deux mille dix-sept et le 14 juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière, en date du 08 juin, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRÉ, Maire.

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, M. JEAN-MARIE VITRAC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, MME ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEULLERAT, M. FREDERIC COMBE, M. DENIS MOLET, MME NATHALIE GAUVRIT, MME FLORENCE TOULZE, M. DOMINIQUE GIRONNET, MME NADINE MAURIN, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, MME ELISABETH ATTELAN, M. GILLES HOURQUET, M. ERWAN DANIEL, M. NICOLAS COSTES

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. LAURENT ORTIC (Pouvoir donné à M. JOËL FEULLERAT), M. PATRICE ETAVE (Pouvoir donné à M. JEAN-MARIE VITRAC), MME ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN),

Etait absent excusé :

ISABELLE GODEAS a été élue secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2017/57

Objet : Convention de partenariat culturel avec l'association « CLEANTE »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de l'association "Compagnie CLEANTE", troupe théâtrale installée à Toulouse, portant sur l'occupation gratuite de la Grande Halle en vue d'y organiser 3 spectacles et une soirée de présentation dans le courant de l'année 2018.

Dans le cadre de la politique culturelle menée par notre Commune, Monsieur le Maire propose, avec la compagnie CLEANTE, de soutenir la création artistique contemporaine par l'objet du théâtre et le développement des publics grâce à la création d'œuvres, la diffusion de répertoires patrimoniaux, la médiation et l'éducation artistique en direction de la jeunesse.

Ces orientations communes permettent d'envisager un partenariat entre cette association et la Mairie de L'Union, autorisant ainsi la compagnie CLEANTE à programmer des spectacles de son choix.

Elle portera sur l'organisation des représentations aux dates suivantes :

- 2-3 Février 2018, pour une représentation de CUISINE ET DEPENDANCES
- 16-17 Mars 2018, pour une représentation LE REPAS DES FAUVES
- 1-2 Juin 2018, pour une représentation L'ETUDIANTE ET MONSIEUR HENRI

La soirée d'ouverture est prévue le 31 janvier 2018.

En matière d'éducation artistique, il sera demandé à la compagnie CLEANTE de programmer des séances scolaires pour cette année de partenariat.

La Compagnie CLEANTE prendra à sa charge tous les frais artistiques liés à l'organisation des spectacles.

En contrepartie, la commune de L'Union accordera la gratuité de l'occupation de la Grande Halle, des loges et du matériel technique nécessaire à la bonne tenue des spectacles et de la soirée de présentation.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- D'approuver ce partenariat pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 30 juin 2018,
- De l'autoriser à signer la convention correspondante et l'ensemble des documents y afférent.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité, moins 8 abstentions (Mme Nadine MAURIN, Mme Christine GENNARO-SAINTE, M. Xavier MANGOGNA, Mme Brigitte CABANES-MURITH, M. Jacques DAHAN, Mme Elisabeth ATTELAN, Mme Isabelle SEROR, M. Erwan DANIEL) :

- D'approuver ce partenariat pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 30 juin 2018,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention correspondante et l'ensemble des documents y afférent.

Pour copie conforme,

*Le Maire,
Marc PÉRE*

Pour le Maire et par délégation
Le 1^{er} Adjoint
Yvan Navarro



- Transmis le 16 JUIN 2017
- Affiché le 16 JUIN 2017